

# Perte de la lettre 48SI ???

Par Titotito, le 05/02/2015 à 16:18

Bonjour,

J'ai perdu mon permis de conduire il y'a 5 mois, je n'ai eu que le code à repasser, chose faite.

Maintenant je voudrai assurer ma voiture mais, pour cela, on me demande la "lettre 48SI" que j'ai perdue.

A qui dois-je m'adresser pour avoir un récépissé de la lettre 48SI ?

Merci d'avance.

# Par citoyenalpha, le 05/02/2015 à 18:32

Bonjour

vous pouvez en demander un duplicata à l'adresse suivante :

Ministre de l'Intérieur

- -secrétariat général
- -DMAT
- -SDCSR
- -FNPC- place Beauvau
- 75800 Paris Cédex 08.

Restant à votre disposition

## Par Titotito, le 05/02/2015 à 21:30

Merci de votre réponse, savez vous combien de temps cela peux prendre après envois de ma demande ?

# Par citoyenalpha, le 05/02/2015 à 21:43

aucune idée

## Par jutier sandra, le 03/01/2019 à 16:38

bonjour c est le deuxieme recomander pour recevoir le duplicata de la lettre 48si que j envois a place beauvau ministere de l interireur sans reponse de leur part mais je n y ai pas mentionne DMAT SDCSR FNPC j avais juste mis bureau permis de conduire pensez vous que c est a cause de ca que je n ai pas de reponse? merci pour votre reponse cdt

# Par Ofely27, le 14/02/2019 à 02:58

#### Bonjour

Avez vu reçu votre 48SI car jen suis également à mon deuxième recommander.

# Par rato, le 17/02/2019 à 13:27

Bonjour, pareil aucune reponse meme negative de leur part, et impossible de repasser Mon permis depuis 2 ans sans ce papier

#### Par rato, le 17/02/2019 à 13:30

Prefecture = démarches en ligne uniquement, pas de guichet, mais ce document n'apparait nulle part dans les démarches

Ministere de l'intérieur service permis: ne répond pas aux courriers ni au recommandé, ne recois pas sur place non plus

Par Tioluis, le 05/06/2019 à 08:24  Bjr Un avocat ma dit qu'il fallait que j'attende une deuxième lettre 48 si pour rendre mon permis c'est vrai ou pas merci de votre aide svp je suis perdu.  Par Cyssou06, le 19/06/2019 à 11:15  Bonjour ,  Mon permis a été annulé en 2016 suite à un délit ( perte de 6 points ) et j'étais encore dans ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me dit que le délai est de 6 mois pour recevoir un duplicata .
Bjr Un avocat ma dit qu'il fallait que j'attende une deuxième lettre 48 si pour rendre mon permis c'est vrai ou pas merci de votre aide svp je suis perdu.  Par Cyssou06, le 19/06/2019 à 11:15  Bonjour ,  Mon permis a été annulé en 2016 suite à un délit ( perte de 6 points ) et j'étais encore dans ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
Un avocat ma dit qu'il fallait que j'attende une deuxième lettre 48 si pour rendre mon permis c'est vrai ou pas merci de votre aide svp je suis perdu.  Par Cyssou06, le 19/06/2019 à 11:15  Bonjour ,  Mon permis a été annulé en 2016 suite à un délit ( perte de 6 points ) et j'étais encore dans ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
Bonjour ,  Mon permis a été annulé en 2016 suite à un délit ( perte de 6 points ) et j'étais encore dans ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
Bonjour ,  Mon permis a été annulé en 2016 suite à un délit ( perte de 6 points ) et j'étais encore dans ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
Mon permis a été annulé en 2016 suite à un délit ( perte de 6 points ) et j'étais encore dans ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
ma période probatoire .  J'ai donc reçu à ce moment la une lettre 48SI  Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
Aujourd'hui , donc 3 ans après je souhaite repasser mon permis , l'auto école me demande cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
cette lettre que j'ai perdue .  Lorsque j'appelle le service permis à Paris suite à différents courriers sans réponse , on me
, , , , ,
dit que le délai est de 6 mois pour recevoir un duplicata .
Aie aie Ils nous incitent à rouler sans permis ??
Par morobar, le 19/06/2019 à 17:08
Bjr,
Non
On vous incite:

Rien du tout sur l'ensemble des .gouv et de l'internet

- \* à rouler conformément aux dispositions du code de la route
- \* à archiver les documents vous concernant selon les délais, différents selon leur nature, depuis les bulletins de salaire (a vie) aux relevés fiscaux (3 ans).

Ceci étant il parait effectivement regrettable de constater des délais qui paraissent indécents pour l'obtention d'un simple duplicata.

## Par **Petoule**, le **16/08/2021** à **16:56**

Bonjour

Je viens de lire tout vos message datant de 2019

Bref comme vous plus de lettre du 48si perdu

Comme certains plusieurs recommande, sans réponses

Depuis ya t'il quelqu'un qui sait comment récupérer ce duplicata 48si

Je ne peux pas rester sans permis a vie quant même

Répondez moi svp

Merci

## Par Sosof83, le 08/03/2022 à 13:32

Salut à tous,

Dans le même cas que vous pas de 48SI depuis 2018 j'ai envoyé des recommandé sans retour.

J'ai décidé donc de faire un courrier à ma préfecture (Toulon) en expliquant le problème.

J'ai joint au courrier une lettre timbré photocopie pièces d'identité.

J'ai envoyé le courrier le 3 mars il m'on répondu le 7 mars avec le duplicata envoyé dans ma lettre jointe.

Il ne m'on pas envoyé la 48 SI mais la 44 qui permet aussi de passer le permis.

J'espère que cela pourra vous aider

### Par Giogiodu06150, le 28/03/2022 à 12:01

Bonjour est ce possible de nous montrer la lettre que vous avez envoyé pour avoir un modèle svp ?